



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 22 DU SAMEDI 01/02/2025

Réunion du 27 janvier 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

COURRIERS RECUS

Monts du Forez : changement de terrain en D5 Poule C pour le reste de la saison (stade Travalloux à St Just en Bas).

Haut Forez : date suite au report du match en D4 Poule D du 19 janvier.

M. BENCHADI Mehdi (arbitre) : rapport suite au report du match en D2 Poule B du 18 janvier.

St Jean Bonnefonds : changements de terrain en D3 Poule C et en D5 Poule E pour le 26 janvier.

Forez Donzy : demande le report du match en D2 Poule B du 26 janvier, suite au décès de l'épouse et sœur de deux de leurs joueurs : sincères condoléances aux familles et au club.

Hautes Chaumes : accord pour le report du match en D4 Poule D au 2 mars.

Roche St Genest : déclare forfait en D1 pour le 26 janvier : transmis aux Règlements.

Grand Quartier Sorbiers : changement d'horaire en D5 Poule D pour le 2 février.

RAPPEL AUX CLUBS

- Art 45.3 : En cas d'arrêté municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32ème de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).